

Charte des panneaux lumineux

La Ville de Die dispose de deux panneaux LED permettant de diffuser des messages d'information d'intérêt général liés à la vie de la commune, ou de la promotion de manifestations et événements organisés par la commune ou par les structures publiques et/ou associations de la commune, ayant lieu dans la commune.

Ces panneaux, situés Place Saint-Pierre et Parking de Meyrosse, sont la propriété de la Ville qui, par l'intermédiaire du service communication, enregistre les messages et gère l'affichage. Faire passer une information sur les panneaux lumineux est gratuit.

Les publicités et autres messages à caractère commercial ne sont pas autorisés.

Pour toutes vos demandes, merci d'écrire un mail à communication@mairie-die.fr avec pour objet « Demande affichage panneaux lumineux ».

Toute demande devra être adressée 2 semaines avant la date d'affichage pour être sûr d'être prise en compte par notre service. Le message comprenant texte et/ou photo(s) devra être envoyé sous format PDF ou JPEG. C'est ce document qui sera retransmis à l'identique sur les panneaux lumineux. Merci d'indiquer la période durant laquelle vous souhaitez que votre message soit affiché, dans la limite de 15 jours. Nous ferons au mieux pour répondre favorablement à votre demande. Selon la densité de l'actualité, nous serons contraints de réduire la période d'affichage à 1 semaine, voir, de ne pas pouvoir prendre en compte votre campagne (lorsque nous atteignons les 10 affiches diffusées simultanément).

Caractéristiques du document :

- Format 15 cm de haut sur 12,5 cm de large
- Haute résolution
- Format PDF ou JPEG

Recommandations pour que votre message soit efficace :

- Le message doit pouvoir être lu en 1 à 2 secondes
 - Mettre de l'information primaire : de quoi je parle ? quand ? et où ? Les informations secondaires : avec qui, pourquoi, les partenaires, le prix de l'entrée, etc... n'ont pas lieu d'être affichées sur les panneaux électroniques.
 - Pas de petite écriture (les lettres de moins de 7 cm ne seront pas lisibles)
 - **Pas de fonds blanc** (un panneau c'est 122000 pixels qui projettent beaucoup de lumière, encore plus quand elle est blanche)
- + éviter toutes les couleurs criardes